



Questionnaire de santé - prêt immobilier

Par **ledalos**, le **05/06/2009** à **21:46**

Bonjour,

Voilà mon problème. il y a trois ans, j'ai essayé un refus de rachat de prêt immobilier auprès d'une compagnie d'assurance en raison de problème de santé. En effet j'ai répondu aux différentes questions du questionnaire médical qui me demandait « avez vous été opéré au cours des cinq dernières années ? avez vous été hospitalisé au cours des cinq dernière année ou bien avez vous eu un arrêt de travail de plus de 90 jours ?

Le rejet de mon dossier ma totalement traumatisé.

Aujourd'hui, je viens de faire une demande de prêt pour ma résidence principale et j'ai vraiment à cœur que la compagnie d'assurance sollicitée accepte mon dossier. Le problème est le suivant : Qu'entende t'il par les questions commençant par « au cours des cinq dernières années » s'agit il de l'année civil c'est a dire depuis le début de la première année (des janvier de N-5) ou bien s'agit il des cinq années passées à compter de la date de déclaration du bulletin de santé ?

Cela change tout pour moi : dans le premier cas je dois déclarer la pathologie puisque elle est intervenue au cours de l'année N-5 et dans le deuxième cas je n'ai rien à déclarer puisque sur le décompte de cinq années précisément à compter de la date de déclaration aucune pathologie n'est intervenue.

Qu'en pensez vous ?

Par **chaber**, le **10/06/2009** à **18:47**

Bonjour

Il faut retenir les 5 années antérieures à la date du questionnaire médical.

Surtout gardez en une copie précieusement.